

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 25508**

Intitulé

Responsable projets et ingénierie en formation

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
GIP FCIP Aquitaine - Centre académique de formation continue (CAFOC) de Bordeaux - GIP FORMAVIE Montpellier - GIP FCIP de Toulouse	Directeur

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

333p Organisation et administration de services et de centres de formation

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

- Conseil en développement des compétences
- Accompagnement des organisations et/ou des personnes
- Recueil et analyse de la demande en formation
- Etude d'opportunité et de faisabilité de la réponse en formation et de sa mise en œuvre
- Construction d'une proposition innovante, dans le respect du cahier des charges, de la réglementation de la formation

professionnelle continue

- Organisation de dispositifs de formation
- Recrutement des stagiaires
- Organisation et gestion de parcours de formation
- Management des équipes dans le secteur de la formation
- Définition et mise en œuvre de la stratégie de développement d'une structure de formation
- Conception de l'ingénierie pédagogique d'une action de formation multimodale
- Conception des outils et ressources pédagogiques
- Intervention pédagogique multimodale

7 blocs

1. Analyser un besoin et construire une offre de formation innovante
2. Conseiller, accompagner en développement des compétences
3. Gérer un projet de formation dans le cadre d'une démarche qualité
4. Manager des équipes dans le secteur de la formation
5. Définir et mettre en œuvre la stratégie de développement d'une structure de formation
6. Réaliser une ingénierie pédagogique multimodale en formation
7. Intervenir en formation multimodales

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le Responsable Projets et Ingénierie en Formation exerce son métier au sein :

- d'organismes de formation de droit privé, de droit public, consulaires
- de centres de formation d'apprentis
- d'établissements d'enseignement
- de sociétés d'études
- de cabinets conseil
- de services de formation intégrés aux entreprises
- de services Ressources Humaines

Les cadres d'exercice du métier de Responsable Projets et Ingénierie en Formation varient selon la structure et le positionnement (prestataire/commanditaire).

Dans le secteur de la formation professionnelle, la responsabilité de projets et d'ingénierie en formation est exercée sous des appellations comme : « responsable pédagogique, coordinateur pédagogique, conseiller formation, chef de projet formation, directeur pédagogique, responsable de centre de formation, conseiller/consultant en emploi-formation, formateur consultant... ».

Codes des fiches ROME les plus proches :

K2101 : Conseil en formation

K2102 : Coordination pédagogique

K2111 : Formation professionnelle

K2103 : Direction d'établissement et d'enseignement

K1502 : Contrôle et inspection des Affaires Sociales

Réglementation d'activités :

Sans objet

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification totale est composée de la validation des 7 blocs de compétences décrits dans le référentiel d'activités et le référentiel de certification. Chaque bloc constitue une unité homogène de validation.

Le jury de certification procède à l'évaluation du candidat et statue sur la délivrance du titre complet ou de certificats de blocs de compétences pour lesquels le candidat a satisfait aux critères d'évaluation.

Le titre s'obtient par la capitalisation des 7 blocs de compétences.

Le bénéfice des blocs de compétences est acquis à vie.

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 25508 - Réaliser une ingénierie pédagogique multimodale en formation	<ul style="list-style-type: none">- Concevoir l'ingénierie pédagogique d'une action de formation et les process d'accompagnement- Réaliser le scénario pédagogique d'une action de formation multimodale- Créer des outils et des supports pédagogiques numériques.- Médiatiser des ressources pédagogiques en lien avec l'action de formation. <p>Modalités d'évaluation</p> <p>Mémoire d'ingénieries pédagogiques.</p> <p>Un mémoire présentant l'ingénierie pédagogique et le cadre de référence théorique et méthodologique relatif aux choix opérés dans la conception d'une action de formation sera élaboré.</p>
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 25508 - Manager des équipes dans le secteur de la formation	<ul style="list-style-type: none">- Organiser l'activité d'équipe(s) dans le but d'atteindre les objectifs de la structure de formation- Adapter son style de management aux situations et aux personnes- Animer, motiver et impulser une dynamique d'équipe et veiller au maintien d'un état d'esprit collaboratif et créatif- Responsabiliser ses collaborateurs et déléguer des missions- Conduire les entretiens : recrutement, professionnels et recadrages- Conduire des réunions- Gérer les situations conflictuelles <p>Modalités d'évaluation :</p> <p>A partir d'une étude de cas, le candidat dispose de 3 heures pour proposer des solutions à des problèmes de management ou des erreurs managériales dans un organisme de formation.</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 25508 - Définir et mettre en œuvre la stratégie de développement d'une structure de formation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Communiquer l'offre auprès des acteurs internes et externes - Diffuser l'offre auprès des partenaires - Organiser la veille (sourcing, planification...) - Identifier les modalités et outils de communication pour diffuser les résultats aux acteurs internes - Structurer les modalités de veille - Choisir les modalités de communication interne <p>Modalités d'évaluation</p> <p>Présentation d'une action de communication au service du développement d'une structure de formation s'appuyant sur un exposé oral de 30 minutes, en utilisant un ou des supports visuels.</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 25508 - Gérer un projet de formation dans le cadre d'une démarche qualité</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Répertorier les ressources humaines, pédagogiques et logistiques pour les mobiliser dans la mise en œuvre d'un dispositif de formation - Définir des indicateurs de pilotage - Créer ou choisir des outils ou supports numériques nécessaires au suivi administratif, pédagogique et financier (ex : tableau de bord) - Elaborer le budget du dispositif de formation - Planifier le suivi du dispositif en respectant les engagements qualité de la structure - Concevoir l'évaluation du dispositif de formation visant l'amélioration continue - Prévoir les modalités de recueil d'éléments permettant de réaliser des bilans, des analyses au plan qualitatif, quantitatif et financier - Organiser les modalités de recrutement et de positionnement des candidats - Conduire des entretiens de recrutement des candidats - Réaliser les positionnements - Organiser des parcours individualisés, suivre et accompagner les apprenants <p>Modalités d'évaluation :</p> <p>A partir d'une situation professionnelle réelle, le candidat rédige un rapport d'analyse d'un dispositif de formation.</p> <p>Le dispositif de formation étudié sera décrit. La démarche d'observation et d'investigation sera présentée.</p> <p>Les outils conçus et utilisés dans la démarche d'observation et d'investigation seront joints en annexe du rapport.</p> <p>Les résultats de l'étude du dispositif de formation seront présentés.</p> <p>Une analyse de l'étude de ce dispositif de formation conclura le rapport.</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 25508 - Intervenir en formation multimodales</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Animer des interventions pédagogiques et faciliter les apprentissages, en mode collaboratif. - Accompagner les apprentissages en mettant en œuvre la différenciation pédagogique en utilisant des modalités synchrones et asynchrones - Evaluer les acquis. - Analyser les situations problématiques en formation pour réguler les dysfonctionnements et les conflits éventuels <p>Modalités d'évaluation</p> <p>Le candidat présente le contexte d'une action de formation et réalise une intervention pédagogique d'1 heure à partir d'une séquence choisie, suivie d'un entretien réflexif avec la commission technique (30 minutes).</p>
<p>Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 25508 - Conseiller, accompagner en développement des compétences</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les besoins en évolution des compétences des organisations et/ou des personnes - Mesurer les écarts entre les compétences existantes et les compétences visées - Accompagner l'organisation et/ou les personnes à élaborer leur plan de développement des compétences - Accompagner l'organisation et/ou les personnes sur les modalités de prise en charge du plan de développement des compétences - Orienter l'organisation et/ou les personnes vers les acteurs appropriés <p>Modalités d'évaluation :</p> <p>A partir d'un cas réel choisi par le candidat, issu d'une demande d'une organisation (limitée à une fonction) ou d'une personne, production écrite présentant la méthodologie utilisée pour analyser, conseiller, accompagner le développement des compétences et la proposition.</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°7 de la fiche n° 25508 - Analyser un besoin et construire une offre de formation innovante	<ul style="list-style-type: none"> - Analyser un besoin, une demande de formation, un dossier de consultation d'appel d'offres - Reformuler une demande de formation en prenant en compte les éléments de contexte - Présenter et argumenter les résultats de l'étude d'opportunité et de faisabilité aux décisionnaires - Concevoir une ingénierie de formation d'une offre de formation innovante - Répondre à un appel d'offres de formation - Marketer l'offre de formation, la négocier et la réajuster <p>Modalités d'évaluation :</p> <p>A partir d'une situation professionnelle réelle, le candidat rédige un rapport qui doit respecter les démarches d'ingénierie de formation et présenter la conception d'une offre de formation dans ses dimensions pédagogiques et financières, et respectant les normes en vigueur dans la formation professionnelle continue.</p> <p>Une soutenance du rapport (30 minutes).</p>

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	<p>Le jury de certification est constitué du président du jury, représentant employeurs (50 %) et d'un représentant salarié (50%), et concourt à une représentation équilibrée des genres. Le (la) président(e) du jury de certification est un(e) représentant(e) d'une organisation de formation professionnelle de plus de 20 salariés ou un(e) président(e) d'un syndicat professionnel dans le champ de la formation (ou son (sa) représentant(e)), des régions Nouvelle Aquitaine ou Occitanie selon le certificateur</p> <p>Tous les membres du jury de certification sont des membres externes à l'autorité délivrant la certification (sont considérés comme membres internes à l'autorité délivrant la certification : les tuteurs en entreprise, les intervenants dans les séquences de formation, même de manière ponctuelle).</p>

En contrat d'apprentissage	X	<p>Le jury de certification est constitué du président du jury, représentant employeurs (50 %) et d'un représentant salarié (50%), et concourt à une représentation équilibrée des genres. Le (la) président(e) du jury de certification est un(e) représentant(e) d'une organisation de formation professionnelle de plus de 20 salariés ou un(e) président(e) d'un syndicat professionnel dans le champ de la formation (ou son (sa) représentant(e)), des régions Nouvelle Aquitaine ou Occitanie selon le certificateur</p> <p>Tous les membres du jury de certification sont des membres externes à l'autorité délivrant la certification (sont considérés comme membres internes à l'autorité délivrant la certification : les tuteurs en entreprise, les intervenants dans les séquences de formation, même de manière ponctuelle).</p>
Après un parcours de formation continue	X	<p>Le jury de certification est constitué du président du jury, représentant employeurs (50 %) et d'un représentant salarié (50%), et concourt à une représentation équilibrée des genres. Le (la) président(e) du jury de certification est un(e) représentant(e) d'une organisation de formation professionnelle de plus de 20 salariés ou un(e) président(e) d'un syndicat professionnel dans le champ de la formation (ou son (sa) représentant(e)), des régions Nouvelle Aquitaine ou Occitanie selon le certificateur</p> <p>Tous les membres du jury de certification sont des membres externes à l'autorité délivrant la certification (sont considérés comme membres internes à l'autorité délivrant la certification : les tuteurs en entreprise, les intervenants dans les séquences de formation, même de manière ponctuelle).</p>
En contrat de professionnalisation	X	<p>Le jury de certification est constitué du président du jury, représentant employeurs (50 %) et d'un représentant salarié (50%), et concourt à une représentation équilibrée des genres. Le (la) président(e) du jury de certification est un(e) représentant(e) d'une organisation de formation professionnelle de plus de 20 salariés ou un(e) président(e) d'un syndicat professionnel dans le champ de la formation (ou son (sa) représentant(e)), des régions Nouvelle Aquitaine ou Occitanie selon le certificateur</p> <p>Tous les membres du jury de certification sont des membres externes à l'autorité délivrant la certification (sont considérés comme membres internes à l'autorité délivrant la certification : les tuteurs en entreprise, les intervenants dans les séquences de formation, même de manière ponctuelle).</p>
Par candidature individuelle	X	<p>Le jury de certification est constitué du président du jury, représentant employeurs (50 %) et d'un représentant salarié (50%), et concourt à une représentation équilibrée des genres. Le (la) président(e) du jury de certification est un(e) représentant(e) d'une organisation de formation professionnelle de plus de 20 salariés ou un(e) président(e) d'un syndicat professionnel dans le champ de la formation (ou son (sa) représentant(e)), des régions Nouvelle Aquitaine ou Occitanie selon le certificateur</p> <p>Tous les membres du jury de certification sont des membres externes à l'autorité délivrant la certification (sont considérés comme membres internes à l'autorité délivrant la certification : les tuteurs en entreprise, les intervenants dans les séquences de formation, même de manière ponctuelle).</p>

Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	<p>Le jury de certification est constitué du président du jury, représentant employeurs (50 %) et d'un représentant salarié (50%), et concourt à une représentation équilibrée des genres. Le (la) président(e) du jury de certification est un(e) représentant(e) d'une organisation de formation professionnelle de plus de 20 salariés ou un(e) président(e) d'un syndicat professionnel dans le champ de la formation (ou son (sa) représentant(e)), des régions Nouvelle Aquitaine ou Occitanie selon le certificateur</p> <p>Tous les membres du jury de certification sont des membres externes à l'autorité délivrant la certification (sont considérés comme membres internes à l'autorité délivrant la certification : les tuteurs en entreprise, les intervenants dans les séquences de formation, même de manière ponctuelle).</p>
---	---	--

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française	X	

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 5 janvier 1999 publié au Journal Officiel du 22 janvier 1999 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 27 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 4 janvier 2019 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau II, avec effet au 4 janvier 2019, jusqu'au 4 janvier 2024.

Arrêté du 25 février 2016 publié au Journal Officiel du 17 mars 2016 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau II, sous l'intitulé "Responsable projets et ingénierie en formation" avec effet au 31 décembre 2015, jusqu'au 17 mars 2019.

Arrêté du 22 décembre 2014 publié au Journal Officiel du 31 décembre 2014 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour un an, au niveau II, sous l'intitulé "Formateur responsable pédagogique" avec effet au 21 novembre 2014, jusqu'au 31 décembre 2015.

Arrêté du 13 novembre 2009 publié au Journal Officiel du 21 novembre 2009 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau II, sous l'intitulé Formateur responsable pédagogique avec effet au 21 novembre 2009 , jusqu'au 21 novembre 2014. certification délivrée par : GIP FCIP Aquitaine - Centre Académique de Formation Continue (CAFOC) Bordeaux.

Arrêté du 11 mars 2004 publié au Journal Officiel du 13 mars 2004 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans.

Arrêté du 9 décembre 2002 publié au Journal Officiel du 18 décembre 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique

Pour plus d'informations

Statistiques :

39 titulaires en 2015

59 titulaires en 2016

30 titulaires en 2017

11 titulaires au premier semestre 2018

Autres sources d'information :

Procès-verbaux des jurys de certification

[CAFOC de Bordeaux](#)

[CAFOC de Montpellier](#)

[CAFOC de Toulouse](#)

Lieu(x) de certification :

GIP FCIP Aquitaine - Centre académique de formation continue (CAFOC) de Bordeaux - GIP FORMAVIE Montpellier - GIP FCIP de Toulouse : Aquitaine Limousin Poitou-Charentes - Gironde (33) [Bordeaux]

G.I.P. F.C.I.P. d'Aquitaine - 5 rue Joseph de Carayon Latour - CS 81 499 - 33060 BORDEAUX Cedex

G.I.P. FORMAVIE Montpellier - 465, rue Alfred Nobel - Le Millénaire - BP 83 - 34 935 Montpellier CEDEX 9

G.I.P. F.C.I.P. de Toulouse - 75 rue Saint Roch - 31400 TOULOUSE

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

G.I.P. F.C.I.P. d'Aquitaine - **CAFOC de Bordeaux**

Adresse : 5 rue Joseph de Carayon Latour - CS 81 499 - 33060 BORDEAUX Cedex

G.I.P. Formavie Montpellier - **CAFOC de Montpellier**

Adresse : 465 rue Alfred Nobel - 34 000 MONTPELLIER

G.I.P. F.C.I.P. de Toulouse - **CAFOC de Toulouse**

Adresse : 75 Rue Saint-Roch, 31400 TOULOUSE

Historique de la certification :

De 1993 à 1999 : CAPFA (Certificat d'Aptitudes Professionnelles de Formateur d'Adultes)

De 1999 à 2015 : FRP (Formateur Responsable Pédagogique)

Depuis mars 2016 RPIF (Responsable Projets et Ingénierie en Formation)

Certification précédente : Formateur responsable pédagogique